

# **ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCE S ET DE REASSURANCES**

S.A, au capital de 20.000.000 de dinars  
Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis  
RC : n°B120481997

## **Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2013**

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le Jeudi 30 mai 2013 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2012.
- 2) Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers l'exercice 2012.
- 3) Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2012.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- 8) Approbation de l'opération de réaffectation des réserves relatives aux réinvestissements exonérés de l'exercice 2008.
- 9) Nomination d'un nouvel Administrateur.
- 10) Nomination d'un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2013, 2014 et 2015, conformément aux dispositions de l'article 13 du Code des Sociétés Commerciales.

**Le Conseil d'administration**

## **PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2013 A 10H**

### **Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs aux opérations effectuées au cours de l'exercice 2012, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves pour leur gestion.

### **Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'état de résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice égal à **9 797 684,268D** auquel s'ajoute le report à nouveau de **251 960,069D**, formant ainsi un total disponible égal à **10 049 644,337D** et décide la répartition suivante des bénéfices :

Dividendes	5 200 000,000D
Réserves pour réinvestissements exonérés	4 400 000,000D
Report à nouveau	449 644,337D
<b>Total</b>	<b>10 049 644,337D</b>

En conséquence, il sera servi aux actionnaires un dividende égal à 1,300 Dinars par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 14 Juin 2013.

### **Troisième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2013, à quatre-vingt dix mille dinars (**90 000 D**). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (**10 000D**) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

### **Quatrième résolution:**

En application de la réglementation fiscale en vigueur et dans le cadre de la régularisation du dossier du contrôle fiscal approfondi relatif aux exercices 2008-2011, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le reclassement d'un montant de 6 669 500 Dinars correspondant aux

réinvestissements exonérés se rapportant à l'exercice 2008, du poste « réserves ordinaires » au poste « réserves spéciales pour réinvestissements exonérés ».

### **Cinquième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Ahmed KAMOUN en tant qu'Administrateur. Le mandat de Monsieur Ahmed KAMOUN arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

### **Sixième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, le Cabinet : La Générale d'Audit & Conseil « GAC », représenté par Monsieur Chiheb GHANMI, pour une période de trois (03) ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

### **Septième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus